

Un chef d'Etat français a t'il le droit de divorcé

Par **Piper**, le 18/10/2007 à 16:15

Bonjour,

Une question m'intrigue suite à la separation officielle du Chef de l'Etat et de son epouse. Une personne m'affirme que le President de la Republique française n'as pas le droit de divorcé. Est ce un point de droit constitutionnel ?

Par **akhela**, le 18/10/2007 à 17:47

les différentes thèses soutenues par des gens compétents :
[url:3gjmjx5s]http://dinersroom.free.fr/index.php?2007/10/17/679-les-difficultes-juridiques-liees-a-l-hypothese-du-divorce-du-president-de-la-republique-un-point-de-references[/url:3gjmjx5s]

Par **x-ray**, le 18/10/2007 à 20:05

Merci pour le lien. Très intéressant. J'aurais fait une réponse ultra simple dont j'ai presque honte !!

Par **Camille**, le 19/10/2007 à 13:50

Bonjour,

Peu importe la réponse, la constitution ne lui interdit pas de prendre Ségolène comme maîtresse...

Par contre, pour conclure un PACS avec Gros Bébé Joufflu, faudra qu'il soit divorcé...

Par **Milka**, le 20/10/2007 à 16:46

en fait je crois que personne ne peut poursuivre judiciairement le président de la république pendant qu'il est en fonction ..
donc une demande en divorce de la part de sa femme serait considérée comme telle ..

;)

or la c'est par consentement mutuel donc pas de problème Image not found or type unknown

enfin c'est ce qu'on m'a expliqué

:)

voilà Image not found or type unknown